

LES DOCUMENTS D'URBANISME DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Dans la Somme, au 1^{er} janvier 2015, **346** communes sur 782 au total sont dotées d'un **document d'urbanisme**, soit **44%**.

La répartition se présente ainsi :

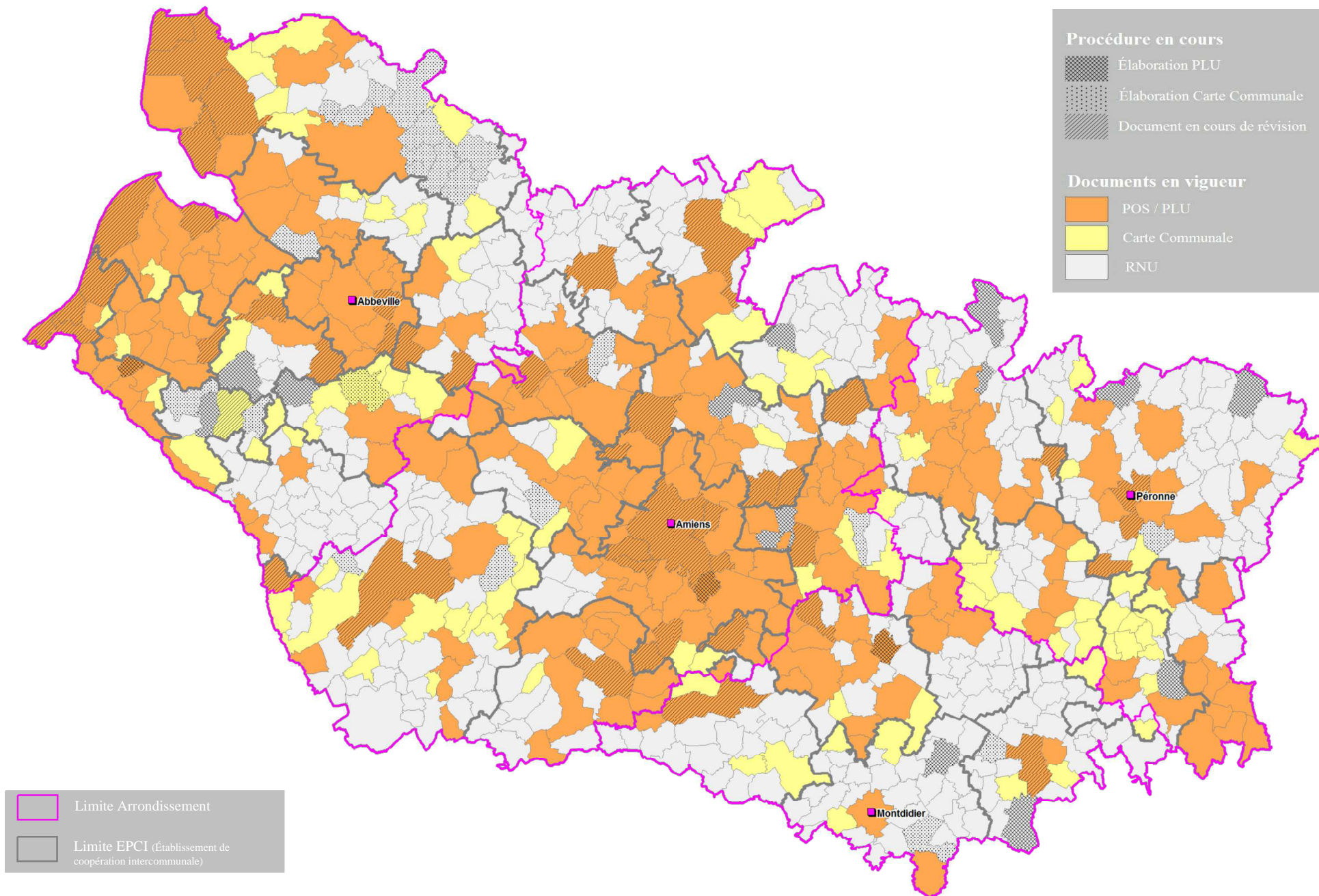
- **253 communes** dotées d'un **Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme** (32% du total qui se répartissent entre 155 PLU et 98 POS applicables).
- **93 communes** dotées d'une **Carte Communale** (12%)
- Sur le reste du territoire s'applique le **Règlement National d'Urbanisme** ce qui représente **436 communes** (56%).

La durée moyenne d'élaboration d'un PLU est de 4,5 années dans la Somme.

Avec les PLU(i), la couverture des communes en documents d'urbanisme passerait à **512 communes** soit 65 % des communes de la Somme.

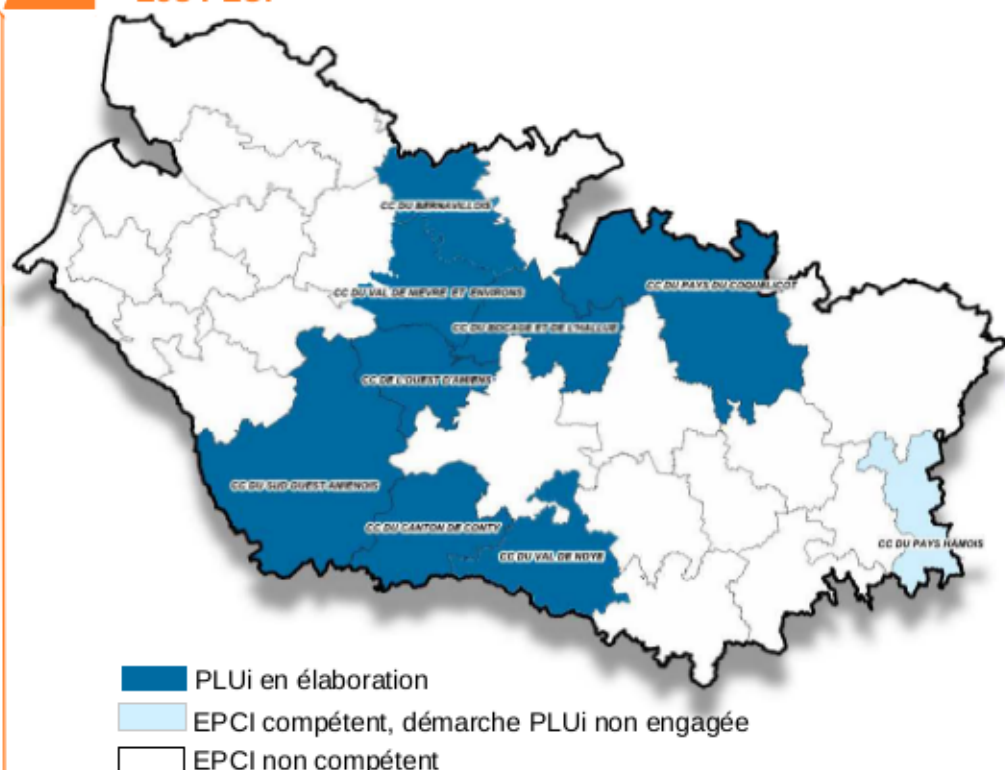
1

État d'avancement des documents d'urbanisme



2

Les PLUi



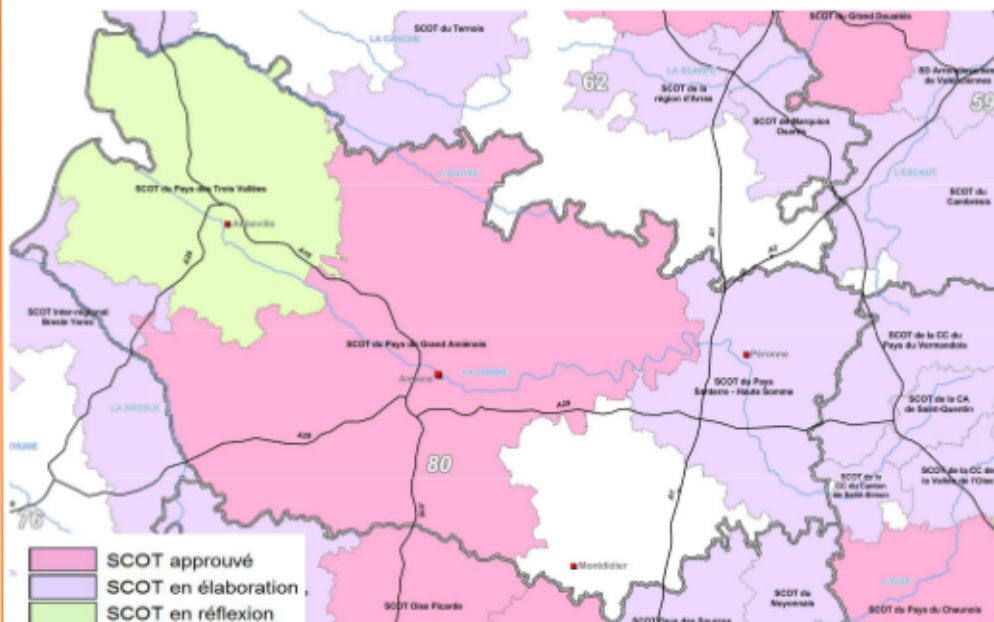
Les PLUi en cours :

- **Communauté de Communes du Bernavillois** prescrit le 17/12/2012
- **Communauté de Communes du Val de Noye** prescrit le 07/02/2013
- **Communauté de Communes du Bocage Hallue** prescrit le 07/02/2013
- **Communauté de Communes du Coquelicot** prescrit le 24/06/2013
- **Communauté de Communes de l'Ouest d'Amiens** prescrit le 18/11/2013
- **Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois** prescrit le 04/12/2013
- **Communauté de Communes du Canton de Conty** prescrit le 18/12/2013
- **Communauté de Communes du Val de Nièvre** prescrit le 23/06/2014
- **Communauté de Communes du Pays Hamois** non engagé

3

Les SCOT

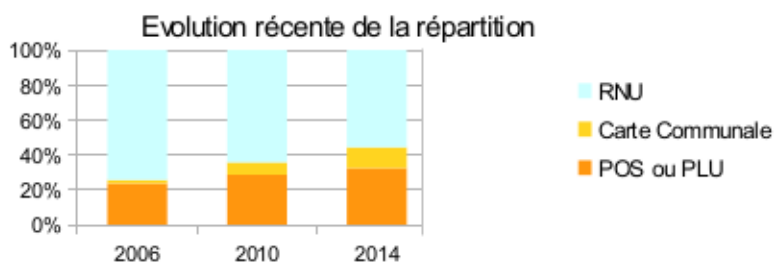
- **SCOT du Grand Amiénois** : approuvé le 21/12/2012 exécutoire à compter du 20 mai 2013
- **SCOT du Pays Bresle Yères** : prescrit le 16/04/2014
- **SCOT du Pays Santerre Haute Somme** : prescrit le 26/06/2013
- **SCOT du Pays des 3 Vallées** : Le syndicat mixte du pays et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme a été créé le 20 juin 2013. Les 8 communautés de communes ont délibéré sur le périmètre (la dernière délibération a été prise le 23/01/2015). Le périmètre est en cours de publication.



4

État des lieux en quelques chiffres

Évolution de la couverture en documents d'urbanisme dans la Somme (en nombre de communes)

Documents d'urbanisme en élaboration ou en révision au 1^{er} janvier 2015

	Au 15 novembre 2006	Au 1er juillet 2010	Au 1er juillet 2014	Au 1er janvier 2015	Progression 2006-2015
POS/PLU	184	223	251	253	37.50%
Carte communale	17	57	92	93	447%
RNU	581	502	439	436	-25%
Total			782		

Nombre de communes en Élaboration ou en Révision de PLU	46
Nombre de communes en Élaboration ou en Révision de carte communale	25
Nombre de communes concernées par une Élaboration de PLU-I	269

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Règlement National d'Urbanisme (RNU)

En l'absence de documents d'urbanisme, ce sont les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire d'une commune. Le RNU soumet les communes au principe de constructibilité limitée. Les constructions sont interdites en dehors des "parties actuellement urbanisées". Ce principe comprend des exceptions telles les constructions à usage agricole. Le RNU comporte des règles générales de l'urbanisme.

Carte communale (CC)

C'est un document d'urbanisme simple qui permet de délimiter les secteurs constructibles de la commune pour s'affranchir du principe de constructibilité du RNU. Dans les secteurs constructibles, les règles générales du RNU seront appliquées aux projets de construction. Elle est adaptée aux communes qui connaissent une légère pression de l'urbanisation.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

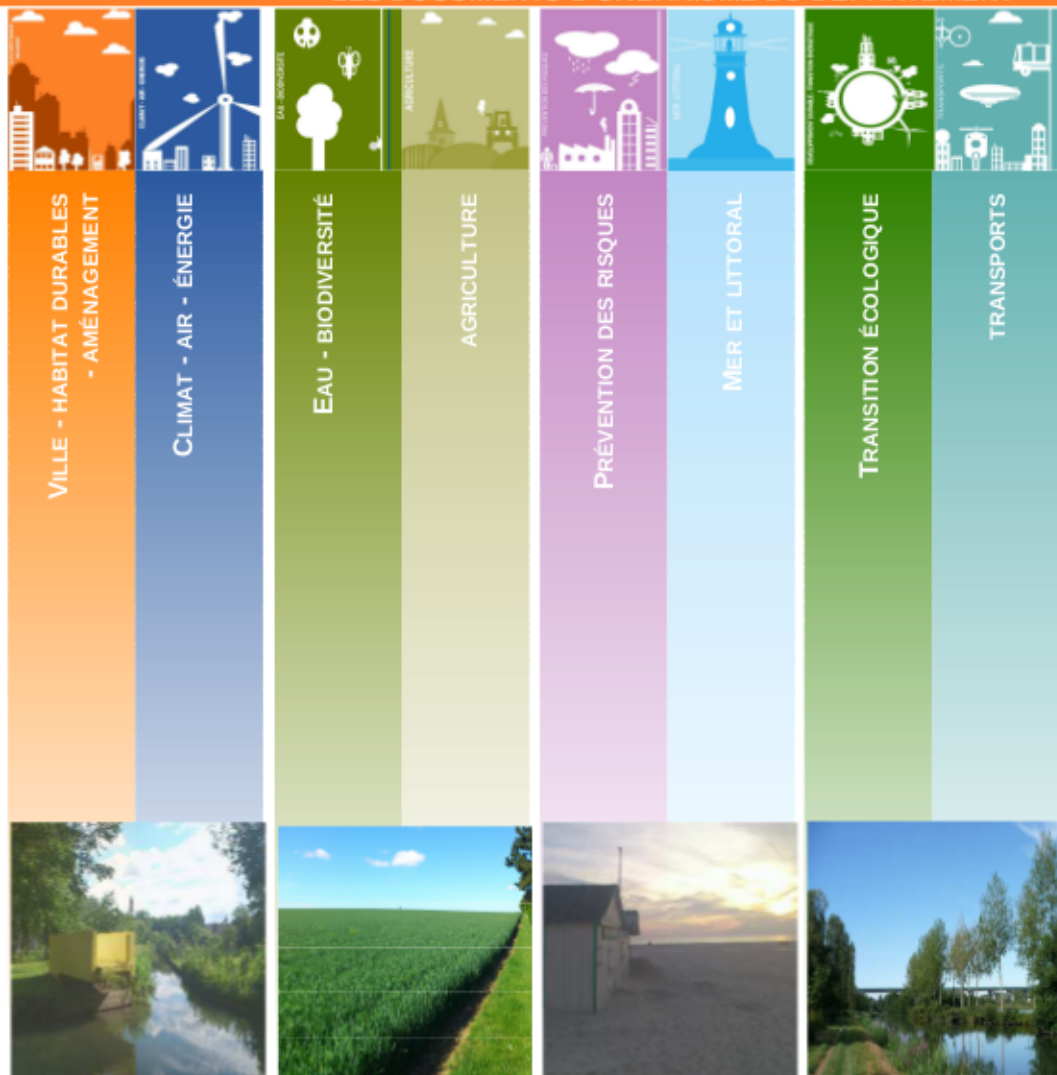
C'est un document d'urbanisme plus complet que la carte communale. La loi SRU a remplacé les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) par les PLU. L'une des différences est que le PLU doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet communal.

PLU – Intercommunal (PLU-I)

Mis en œuvre en 2011, les PLU-I s'appliquent à l'échelon intercommunal et peuvent tenir lieu également de Programme Local de l'Habitat et éventuellement de Plan de Déplacement Urbain.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

C'est un document de planification stratégique intercommunautaire qui a pour objet de définir les orientations générales de l'aménagement des territoires qu'il couvre et de mettre en cohérence les politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements, de commerces, d'équipements, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.



Directeur de la Publication : Jacques Banderier

Conception : DDTM de la Somme SATU / BPT

Réalisation : DDTM de la Somme MIDDEG / PECT

- 1 bd du Port 80026 Amiens Cedex 1